

RÉUNION DU 21 MAI 2015

PRÉSENTS : MMES BOEVER – GRANDCOING – CORNU (arrivée à 18h40)

MM JAMIN – CADEL – BORGNET – BILLOUD – DE LA TORRE (départ à 20h20)

ABSENTS : Mlle PIERSON – M.BLANCHE

PROCURATION : M. BERNADET à M. JAMIN

M. DE LA TORRE à Mme GRANDCOING

SECRÉTAIRE : M. JAMIN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 20 avril 2015.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAF DU 01/01/2015 AU 31/12/2018

Madame le Maire informe les conseillers que le Contrat Enfance et Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à renouveler un nouveau contrat avec la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018, en partenariat avec les communes d'Avenay Val d'Or, Fontaine sur Ay et Tauxières Mutry.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

1/ Facture DRTP

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la facture de l'entreprise DRTP concernant les travaux d'installation de candélabres dans la Rue des Terres Rouges et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative.

A noter que ces travaux datent de 2012 !

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les écritures suivantes :

- Compte 2315 :	+ 4 760,00€
- Compte 61523 :	- 4 760,00€
- Compte 021 :	+ 4 760,00€
- Compte 023 :	+ 4 760,00€

2/ Caution de Monsieur et Madame CHAUDRÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame CHAUDRÉ ont résilié le bail de leur logement. Suite à l'état des lieux la caution versée qui était de 575,00€ en 2013 doit leur être remboursée. Cependant suite à des travaux dans le logement celle-ci sera déduite des achats de matériaux pour un montant de 294,76€ et des heures de ménage effectuées par l'employé communal (8h15) pour un montant de 116,49€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser la caution pour un montant de 163,76€.

3/ Route forestière : Participation de la Commune de Ville en Selve

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de modifier la délibération 24/15 car la Commune de Louvois étant porteuse du projet, dans ce cas précis la Commune de Ville en Selve ne peut pas récupérer la TVA sur sa participation. La commune de Louvois appellera donc Hors Taxe les montants des participations de la Commune de Ville en Selve.

Propriétaire	Surface totale par propriété (en ha)	Taux de participation	Participation HT
COMMUNE DE VILLE en SELVE	33,7230	17,16%	5 124,41 €
COMMUNE DE VILLE en SELVE	1,9095	0,97%	290,16 €

Dans la délibération 24/15, il conviendra de lire « Dans la continuité des travaux de la Route Forestière, Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de demander la participation aux différents propriétaires pour un montant total de 28 335.52€. »

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les montants de participation pour la Commune de Ville en Selve.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « COMMUNE NOUVELLE »

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de la Commune Nouvelle entre Louvois – Fontaine sur Ay et Tauxières-Mutry.

Le Conseil Municipal en prend acte et valide à l'unanimité la continuation du projet.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Recensement de la population

Madame le Maire informe les conseillers que le recensement de la population aura lieu en 2016 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal. Elle propose de nommer Mademoiselle Mélissa DANIEL.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de nommer Mademoiselle Mélissa DANIEL comme coordonnateur communal.

2/ Problème Rangement tonnelles

Madame le Maire précise aux conseillers qu'il y a eu un problème dans le rangement des tonnelles lors de leur utilisation pour le marché de Noël. En effet, celles-ci n'étaient pas rangées dans leurs boîtes.

Madame le Maire propose de nommer deux personnes référentes aux tonnelles, Messieurs Philippe BILLOUD et Antoine BORGNET se portent volontaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité leurs candidatures.

3/ Fleurissement

Madame le Maire fait un point sur le fleurissement de la Commune. Monsieur HEMAR change le terreau samedi dans les bacs, choisit les fleurs et les plante jeudi 28/05 et samedi 30/05. La Commission Fleurissement doit se réunir afin de réfléchir sur le fleurissement au Monument aux Morts et au lavoir, concernant la Mairie des fleurs seront plantées dans le bac devant la Salle du Conseil et près de la fontaine et les massifs au niveau des entrées de la Commune seront supprimés.

Le Conseil Municipal en prend acte.

4/ Route Forestière

Monsieur DE LA TORRE informe les conseillers du problème de l'installation de la barrière sur la Route Forestière. Un mail sera envoyé à Monsieur PANNETIER pour régler le souci.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5/ Traineau du Père Noël

Monsieur BILLOUD informe les conseillers qu'un de ses collègues serait intéressé par le traineau fabriqué lors du Marché de Noël, il est en attente d'une réponse.

Le Conseil Municipal en prend acte et accepte de donner le traineau à cette personne.

6/ Théâtre Rilly La Montagne

Monsieur BILLOUD informe les conseillers qu'il est accessoiriste au théâtre et qu'il a besoin d'un gros chaudron, de chaises en bois et demande s'il est possible d'utiliser la grande table de la Mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte, avec un refus pour le prêt de la table de l'ancienne mairie.

7/ Instruction des documents Urbanisme

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la Commune avait donné un accord de principe pour l'instruction des documents d'urbanisme par le Parc naturel, mais ce dispositif ne verra pas le jour. Madame le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes souhaite créer un service instructeur mis à disposition gratuitement aux communes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Communauté de Communes d'instruire les documents d'urbanisme.

8/ Compteurs

Madame le Maire rappelle qu'il serait bien de revoir le compteur EDF de l'École, Boulangerie, Ancienne Mairie, du Logement et de relever le compteur Gaz car à partir du mois de juin la Boulangerie va payer son loyer.

Fin de séance 22h15